

COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES



Séance du 11 juin 2025

Dossier : 2025-CP400

Résumé des décisions prises

Personnes présentes :

Le président Christian PALY,
Jean-Marie BARILLERE, Jérôme BAUER, Jean-Benoît CAVALIER, Michel CHAPOUTIER,
Philippe COSTE, Paul DABADIE, François FAGET, Bernard FARGES, Thierry MICHAUD, Eric
PASTORINO, Philippe PELLATON, Yan SCHYLLER, Maxime TOUBART

Assistaient également aux travaux du Comité

Benoit BOUR représentant le Commissaire du Gouvernement
Noura MEBTOUCHE et Marie MAUDHUY représentant la DGPE
Arnaud FAUGAS représentant la DGCCRF
Frédéric BOUY représentant la DGDDI

Agents INAO

Carole LY, Caroline BLOT, Françoise INGOUF, Sophie BOUCARD, Alice BODIN.
Philippe HEDDEBAUT, Victor THEURIET, Gilles FLUTET, Pascal LAVILLE, Jacques GAUTIER,
Thierry FABIAN,

Membres excusés

Bernard ANGELRAS, Eric BILLHOUET, Florent MORILLON

Clothilde SCHAEFFER pour H2COM

Invités :

Nicolas LEUCA (stagiaire DTCE), Emmanuel CAZES

2025-CP401	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 27 mars 2025</p> <p>Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.</p>
2025-CP402	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 27 mars 2025</p> <p>Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.</p>
Délimitation	
2025-CP403	<p>AOP « Côtes du Rhône » - Délimitation parcellaire - Report à l'identique pour correction - 1 commune : Sainte-Cécile-Les-Vignes (84)</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique, réalisé par les services de l'INAO, de la délimitation parcellaire de l'AOC « Côtes du Rhône » sur la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes et décidé du dépôt des plans dans la mairie concernée.</p>
2025-CP404	<p>AOP « Coteaux du Quercy » - Correction de report à l'identique de 3 communes du Lot</p> <p>Plusieurs cas d'obsolescence des plans de délimitation parcellaire et d'erreur de report ont été identifiés par les services de l'INAO concernant l'AOP « Coteaux du Quercy » lors du dépôt de 2017</p> <p>La Commission permanente a approuvé la correction de la dématérialisation des plans de la délimitation parcellaire de l'AOP « Coteaux du Quercy » par les services de l'INAO sur les communes concernées et a décidé du dépôt des plans dans les mairies correspondantes.</p>
2025-CP405	<p>AOC « Alsace », « Crémant d'Alsace » - Examen de recevabilité - Demande de révision de l'aire parcellaire délimitée - Communes de Turckheim (68) Wettolsheim (68) et Kaysersberg Vignobles (68) - Nomination d'une commission d'experts</p> <p>Suite aux constats faits par la commission « apport de terre » du CODEVA et rapportés devant le CODEVA-CRINAO, s'agissant de travaux d'aménagements de plusieurs parcelles situées sur 3 communes, le CODEVA-CRINAO a estimé qu'il peut en avoir résulté un remaniement substantiel de l'état ou des caractéristiques agronomiques des parcelles.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Suite à l'analyse des services présentée en séance, le Président du CRINAO est favorable à une simplification administrative de la procédure tout en veillant à préserver les prérogatives du CODEVA en matière de délimitation.</p>

	<p>La commission permanente a approuvé la demande de révision de la délimitation parcellaire selon la procédure simplifiée et a désigné MM. BALTENWECK, BECHT, BLANCK, BOESCH, FRICK, MEYER, SCHAAF, BEMRICH, SCHWARTZ, WAGNER, GOETTELMANN, et ZOELLER comme experts délimitation et s'est prononcé favorablement sur le projet de lettre de mission de la commission d'experts</p>
2025-CP406	<p>IG « Cassis de Bourgogne » - Identification parcellaire annuelle 2025 - Rapport de la commission d'experts</p> <p>8ème campagne d'identification parcellaire. Les demandes d'identification transmises aux services de l'INAO pour une superficie de 25,8412 ha sont réparties sur 2 communes nouvellement intégrées dans l'aire géographique et pour lesquelles le cahier des charges est en cours d'homologation.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des nouvelles parcelles identifiées. Elle a bien noté le fait que sa décision ne sera effective qu'à l'homologation du cahier des charges modifié qui intègre une modification de l'aire géographique.</p>
2025-CP407	<p>AOC « BOUTENAC » - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 10 communes (Aude)</p> <p>L'édition du cadastre des communes de l'aire géographique, support de l'aire délimitée, a fait l'objet de modifications importantes dû au vieillissement normal du document du fait de la date du dernier dépôt.</p> <p>Ces modifications rendent obsolètes les plans déposés en mairie et utilisés par les services de l'INAO. Afin d'améliorer l'exercice de leurs missions, les services de l'INAO ont procédé au report à l'identique sur les 10 communes</p> <p>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de la délimitation parcellaire de l'AOC « BOUTENAC », par les services de l'INAO, sur les 10 communes de l'aire géographique et décidé du dépôt des plans dans les mairies concernées.</p>
2025-CP408	<p>AOP « Pays d'Auge », « Domfront », « Cotentin », « Pommeau de Normandie », « Cornouaille », « Pommeau de Bretagne » - Identifications parcellaires pour la campagne 2025 - Rapport des experts</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de ces dossiers.</p> <p>L'avis favorable de l'ODG Pommeau de Bretagne, arrivé tardivement, a été présenté en séance. Pour Domfront, des demandes ont été formulées hors de l'aire géographique. La révision de l'aire géographique étant en cours, ces demandes pourront être revues</p> <p>L'attention de la commission permanente a été attirée sur le fait que des réclamations ont été formulées durant la phase contradictoire pour les AOP « Pays D'Auge » et « Pommeau de Normandie ». Ces réclamations étant arrivées tardivement, les suites de leur examen seront présentées à la commission permanente de septembre.</p> <p>La commission permanente a approuvé les rapports des experts et les nouvelles parcelles identifiées pour la campagne 2025 pour ces 6 appellations.</p> <p>La directrice de l'INAO a alerté les membres de la commission permanente sur les moyens humains consacrés à la réalisation de ces IP, dans un contexte budgétaire et de moyens contraints pour l'INAO. Il paraît difficilement envisageable de faire perdurer ces procédures sans une remise à plat du dispositif.</p>

Demandes de modifications de cahiers des charges	
2025-CP409	<p>AOP « Clairette de Die » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Bernard Farges.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier par la commission d'enquête composée de Messiers JM.Barrillère (président), Vincent Pauriol et Fabien Branchu.</p> <p>La commission permanente s'est félicitée de l'aboutissement de la demande d'extension de l'appellation aux vins rosés qui entérine la légitimité de ce produit sur cette zone de production. Elle salue le travail mené par l'ODG sur le terrain en concertation avec l'ODG Bugey-Cerdon. Son expertise veillera également à la formalisation des autres demandes de modification et notamment, les modifications d'encépagement, la réduction des délais de prise de mousse et les simplifications souhaitées en matière de maîtrise des températures pour l'élaboration de la Méthode Ancestrale.</p>
2025-CP410	<p>AOP « Vinsobres » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Jérôme Bauer.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier par la commission d'enquête composée de Messiers Bernard Farges (président), Paul Dabadie et Vincent Malherbe.</p> <p>La commission permanente a noté la légitimité de la demande d'extension de l'appellation aux vins blancs sur un terroir d'altitude parfaitement adapté. Elle s'attachera à l'harmonisation des conditions de production avec les AOP Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, notamment en matière de rendement et d'encépagement avec le cas particulier du Rolle B.</p> <p>En complément des modifications demandées, une attention particulière devra être portée sur les possibilités de repli de cette appellation.</p>
2025-CP411	<p>AOC « Floc de Gascogne » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction - Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête</p> <p>L'ODG souhaite étendre la couleur rosée à la couleur rouge, modifier la rédaction relative à l'obligation de mutage entre un moût de raisin et une eau-de-vie, élargir les restrictions de commercialisation en lien avec le conditionnement, supprimer le système de marquage, ajouter des dispositions agro-environnementales et supprimer la déclaration préalable de conditionnement et de stock.</p>

	<p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Cyril Payon (président), Eric Bilhouet et Vincent Malherbe.</p>
2025-CP412	<p>AOP « Cassis » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>Le dossier est traité directement en comité national.</p>
2025-CP413	<p>AOP « Côtes du Rhône », AOP « Côtes du Rhône Villages » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Jérôme Bauer.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier par la commission d'enquête composée de Messieurs Bernard Farges (président), Paul Dabadie et Vincent Malherbe.</p> <p>Ce dossier est la résultante d'une réflexion transversale de l'ODG menant à des propositions de simplifications et d'évolution des produits de l'AOP. La commission permanente s'est félicitée de l'aboutissement d'une demande de reconnaissance de vin « Claret » en tant que vin rouge clair et léger qui met en adéquation l'évolution du profil de consommation avec un produit innovant. Il a été rappelé que sur les marchés anglo-saxons le produit « Claret » est identifié comme un Bordeaux rouge foncé. La commission permanente a formulé l'intérêt de faire de cette mention traditionnelle le moyen de permettre d'identifier un vin rouge clair spécifique qui pourrait être partagé par plusieurs régions. Plus loin, la commission permanente a identifié la difficulté à se situer entre innovation et conservation des fondamentaux historiques qui ont fait la spécificité et la réputation d'une AOP.</p>
2025-CP414	<p>AOP « Tavel » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Jérôme Bauer. Monsieur Christian Paly n'assiste ni à la présentation du dossier ni aux débats.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier par la commission d'enquête composée de Messieurs Bernard Farges (président), Paul Dabadie et Vincent Malherbe.</p> <p>La commission permanente a bien identifié la nécessité pour l'ODG de faire aboutir rapidement la demande de modification du cahier des charges notamment sur la question de l'intensité colorante. Elle n'a pas jugé opportun de formaliser cette modification par anticipation car faire évoluer la couleur du rosé de Tavel c'est revenir sur les éléments qui ont établi la spécificité du produit. L'expertise d'une commission d'enquête est fortement souhaitée.</p> <p>La commission permanente a par ailleurs formulé la nécessité d'ouvrir l'appellation au repli qui pourrait être envisagé comme une réelle opportunité pour contrer les difficultés économiques identifiées par l'ODG.</p>

2025-CP415	<p>AOP « Coteaux d'Aix en Provence » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier et confie l'expertise des demandes au groupe de travail « Evaluation des innovations » en ce qui concerne l'introduction de variétés d'intérêt à fin d'adaptation et l'évolution du pourcentage de cépage Caladoc.</p>
2025-CP416	<p>AOP « Coteaux Varois en Provence » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier et confie l'expertise de la demande au groupe de travail « Evolution des innovations ».</p>
2025-CP417	<p>AOP « Luberon » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Bernard Farges.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier et confie l'expertise de la demande au groupe de travail « Evolution des innovations ».</p>
2025-CP418	<p>AOP « Ventoux » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Bernard Farges.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier et confie l'expertise de la demande au groupe de travail « Evolution des innovations ».</p>
2025-CP419	<p>AOP « Fleurie » - Demande de reconnaissance de lieux-dits en 1ers Crus - Examen de la recevabilité de la demande - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier et a décidé le lancement de l'instruction.</p> <p>Elle a nommé une commission d'enquête composée de Vincent Fabre, président, Jérôme Bauer et Eric Pastorino.</p> <p>Elle a approuvé sa lettre de mission qui reprend comme éléments particuliers les points cités dans l'analyse des services</p>
2025-CP420	<p>AOP « Côtes du Marmandais » - Demande de modification du cahier des charges - Lancement de l'instruction</p>

	<p>L'ODG souhaite prolonger la mesure transitoire concernant les parcelles de vignes plantées avec une densité de plantation comprise entre 3 300 et 3 999 pieds/ha et 2 000 et 3 299 pieds/ha jusqu'à 2048 et l'assortir d'une réfaction de rendement. La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction du dossier avec un passage au prochain comité national.</p>
2025-CP421	<p>AOP « Pessac-Léognan » - Demande de modification du cahier des charges - Lancement de l'instruction</p> <p>L'ODG souhaite ajouter la mention VIFA, pouvoir abaisser la densité minimale de plantation, supprimer la mesure transitoire existante et intégrer une disposition agro-environnementale. Enfin, il est également demandé de réduire la durée minimale d'élevage de 3 mois pour les vins rouges et d'un mois pour les vins blancs, ainsi que de modifier la date de mise en marché en cohérence avec ces évolutions.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Philippe Coste (président), Emmanuel Cazes et François-Régis De Fougeroux.</p>
2025-CP422	<p>AOC « Cognac » - Demande de modification du cahier des charges - Lancement de l'instruction</p> <p>L'ODG Cognac souhaite supprimer de son cahier des charges la disposition permettant de réaffecter au moment de la déclaration de récolte des surfaces initialement affectées au Pineau des Charentes vers le Cognac.</p> <p>L'ODG demande maintenant à intégrer le cépage Monbadon B en tant que cépage accessoire limité à moins de 10% de l'encépagement. De plus, l'ODG souhaite obtenir le bénéfice de l'AOC pour les stocks d'eaux-de-vie constituées lors de l'expérimentation par le biais de l'inscription de la disposition suivante dans la rubrique « mesures transitoires » du cahier des charges.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction du dossier avec un passage au comité national de juin.</p>
2025-CP423	<p>AOP « Sauternes » et « Barsac » - Demande de modification du cahier des charges - Lancement de l'instruction</p> <p>L'ODG souhaite modifier la teneur en acidité volatile des vins prévue aux cahiers des charges et la passer de 25 à 30 meq/l (de 1,5 à 1,8 g/l exprimée en acide acétique ; de 1,225 à 1,46 g/l exprimé en H₂SO₄). La Commission permanente a voté favorablement à l'unanimité pour la transmission de ce point à la commission d'enquête déjà chargée d'examiner les demandes de modification de ces cahiers des charges</p>
Questions diverses	